

**REGLEMENT DU JEU «BETCLIC FANTASY LEAGUE LNB»
DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016 AU VENDREDI 30 JUIN 2017**

ARTICLE 1

La Ligue Nationale de Basket (LNB), association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé 117 Rue du Château des Rentiers - 75013 Paris (Dénommée ci-après « **l'association organisatrice** ») organise du 23 septembre 2016 à 08h00 au 30 juin 2017 à 23h59, dans le cadre du Championnat de France Pro A et Pro B, un jeu, intitulé « **BETCLIC FANTASY LEAGUE LNB** ».

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Il permet aux participants de jouer selon des règles qui sont en relation directe avec le championnat de France de Pro A et Pro B.

Le principe est de constituer la meilleure équipe possible afin de recueillir un maximum de points lors de chaque journée de championnats et durant les phases finales et ce en respectant les règles du jeu ici décrites.

Les gagnants sont déterminés par le classement défini par la moyenne des points par journée la plus élevée à l'issue de la saison (soit le dernier match officiel des finales des championnats de France Pro A et Pro B)

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine (Corse comprise). Il est interdit à un participant de jouer avec plusieurs identifiants ainsi que de jouer à partir d'un compte de participant ouvert au profit d'une autre personne. Un seul et unique compte de participant sera ouvert pour une même personne possédant le même nom, prénom et adresse mail.

ARTICLE 3

Pour concourir, chaque participant doit s'inscrire sur les sites suivants : www.betclifantasylnb.fr ou www.lnbfantasy.fr, au plus tard 1h avant le début de la 5ème journée de championnat de PRO A et de PRO B (la date et l'heure des participants telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques des sociétés organisatrices faisant seules foi). Lors de son inscription, sur le site internet www.lnbfantasy.fr, chaque participant devra indiquer obligatoirement sur le bulletin de participation électronique sa civilité (Madame, Mademoiselle, Monsieur), son nom, son prénom, son adresse mail, son numéro de téléphone, son adresse postale, son code postal, son login et son mot de passe. Pour les jeux intervenant sur le site Internet www.lnbfantasy.fr, dès lors qu'un système d'autorisation préalable (système « d'opt-in ») serait mis en place et que le participant donnerait cette autorisation préalable (en cliquant sur la case à cet effet lors de l'inscription), celui-ci sera susceptible de recevoir par courrier électronique ou tout autre moyen, des propositions d'autres sociétés ou associations. Dans ce cas, tout participant peut s'y opposer et/ou demander la suppression ou la rectification des données nominatives le concernant, en écrivant à la Ligue Nationale de Basket (117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris), en indiquant ses nom, prénom et adresse postale. Tout autre mode de participation est exclu. Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles ou après la date et l'heure visées ci-dessous seront considérées comme nulles.

Le classement final est défini selon les modalités suivantes :

- Classement établi sur la moyenne de points général obtenu par l'équipe du joueur
- Le lauréat sera désigné vainqueur à la condition qu'il ait concouru sur un minimum de 30 sur les 34 journées de championnat existantes en Pro A et Pro B

ARTICLE 4

Sur simple demande séparée, par courrier envoyé à l'adresse indiquée ci-dessous et ce, au plus tard 15 (quinze) jours après réception de la facture téléphonique de France TELECOM ou de tout autre opérateur de télécommunication dûment autorisé (le cachet de la poste faisant foi) :

- la connexion internet sera remboursée forfaitairement sur la base de 0,34 euros TTC (soit 5 (cinq) minutes de communication), sur justificatif de l'opérateur téléphonique ou du fournisseur d'accès ;

ainsi que :

- le timbre concernant l'envoi postal de la demande de règlement sera remboursé forfaitairement au tarif lent en vigueur (soit 0,58 euros TTC) ;
- le timbre concernant l'envoi postal de la demande de remboursement sera remboursé forfaitairement sur la base du tarif lent en vigueur (soit 0,58 euros TTC), à toute personne qui en fera la demande en indiquant ses nom, prénom(s) et adresse postale.

Chaque type de remboursement se fera par l'envoi d'un timbre-poste de ce montant et sera limité à un par foyer (même nom, prénom et adresse postale). Toute demande de remboursement incomplète, illisible, comportant des coordonnées erronées ou transmises au-delà de la date mentionnée ci-dessus sera rejetée. Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès à l'un des sites internet des sociétés organisatrices sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le participant de se connecter à l'un des sites internet des sociétés organisatrices et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Pour obtenir le remboursement, adressez un courrier à l'une des adresses suivante en prenant soin de joindre la facture du fournisseur d'accès à internet qui a servi à la participation web et de préciser la référence au présent jeu-concours :

LNB

Jeu « Fantasy LNB »

117 rue du Château des Rentiers

75013 PARIS

ARTICLE 5

Le lauréat final sera déterminé par le classement à la moyenne de points par journée à l'issue de la saison (soit le dernier match officiel des finales des championnats de France Pro A et Pro B). Le gagnant se verra attribuer le lot suivant :

Pour le gagnant final de la « BETCLIC FANTASY LEAGUE LNB »

- **Gagnant PRO A** : 1 mois de paris gratuits sur Betcltic.fr (valeur maximale de 200 €)
- **Gagnant PRO B** : 1 mois de paris gratuits sur Betcltic.fr (valeur maximale de 200 €)

Pour les équipes finales classées 2, 3, 4 et 5 de « BETCLIC FANTASY LEAGUE LNB »

- **Gagnants PRO A** : 20 € de paris gratuits sur Betcltic.fr
- **Gagnants PRO B** : 20 € de paris gratuits sur Betcltic.fr

Pour les équipes classées 1, 2 et 3 à l'issue de chaque journée de PRO A et de PRO B à la « BETCLIC FANTASY LEAGUE LNB » : 10 € de paris gratuits sur Betcltic.fr

Aucun de ces lots n'est échangeable, divisible, cessible, ou transmissible à quelque titre que ce soit. Une liste de 3 (trois) suppléants sera établie. Faute pour les gagnants de répondre dans un délai de 4 (quatre) jours après envoi du mail par la LNB l'informant qu'il a gagné, ces derniers contacteront les suppléants selon l'ordre du classement. Faute pour le premier suppléant de répondre dans un délai de 2 (deux) jours après envoi du mail par la LNB, cette dernière contactera le deuxième suppléant selon l'ordre du classement et ainsi de suite jusqu'au troisième suppléant.

Les gagnants recevront gratuitement leur lot par la poste. L'envoi des lots sera pris en charge par la LNB. Les gagnants font élection de domicile à l'adresse postale déclarée dans le bulletin de participation.

L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes ou avaries occasionnés aux lots lors de leur acheminement.

ARTICLE 6

L'association organisatrice se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Dans ces diverses hypothèses, une information pourra être communiquée par tout moyen au choix de l'association organisatrice.

ARTICLE 7

Les gagnants acceptent par avance la publication éventuelle, sur tout support, de leur nom, prénom et/ou ville de domicile sans qu'ils puissent prétendre à aucune contrepartie, ni indemnité de quelque nature que ce soit.

Notamment, un participant, dans le cas où il serait gagnant, autorise la société organisatrice, à titre gracieux, à utiliser librement ses nom, prénom et ville de domicile dans le cadre de l'éventuelle mise en ligne du nom du gagnant.

ARTICLE 8

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Plus particulièrement, l'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi qu'aux éventuelles conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'association organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.LNB.fr ou au site www.betclifantasylnb.fr ou à y jouer, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

D'une façon générale, la responsabilité de l'association organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de difficultés ou de problèmes liés aux réseaux de télécommunications et notamment en cas de retards ou pertes occasionnés aux participations.

ARTICLE 9

Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse postale ...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à l'association organisatrice. Ces informations sont nécessaires à la détermination des gagnants, à l'attribution et l'acheminement du prix auprès de ces derniers.

Le traitement automatisé de ces données nominatives, a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés.

Conformément à cette même Loi, les participants disposent à tout moment d'un droit d'accès aux données les concernant et un droit de rectification de ces dernières.

Par ailleurs, et toujours dans ce même cadre légal, les données personnelles ainsi que la vidéo des participants et/ou des gagnants seront utilisées par l'association organisatrice.

Les participants et/ou les gagnants souhaitant exercer leurs droits d'accès et de rectification peuvent le signaler en écrivant à :

LNB

Jeu « FANTASY LNB »

117 Rue du Château des Rentiers

75013 PARIS

ARTICLE 10

Le présent règlement est soumis exclusivement et sera interprété conformément à la loi française. Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement, selon la nature de la demande, par la LNB, dans le respect de la législation française applicable.

Toute contestation relative au jeu devra être formulée sous un délai maximal de 90 (quatre-vingt dix) jours à compter de la date limite de participation.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Nanterre.

ARTICLE 11

Toute participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.